



Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 270-2022, RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DES TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

AVIS PUBLIC est par la présente, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester,

QUE le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 4 janvier 2022 le règlement 270-2022.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal, situé au 61-A, rue Principale, aux heures habituelles d'ouverture, ou sur le site web de la municipalité à l'adresse suivante : www.st-nazaire.ca

Joanie Bolduc Pelchat

Joanie Bolduc Pelchat

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Donné à Saint-Nazaire, le 6 janvier 2022